

Compte Rendu

DU COMITE SYNDICAL DU PETR DU PAYS DE BALAGNE

du lundi 2 août 2021

en visioconférence

Par convocation en date du 26 juillet 2021, les membres du Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du pays de Balagne se sont réunis, par visioconférence, le deux du mois d'août deux mille vingt et un à 17h00.

Nombre de délégués en exercice : 10

Nombre de délégués titulaires présents : 5 Nombre de délégués suppléants présents : 1

Nombre de votants : 6

Communauté des communes de Calvi Balagne						
Délégués Titulaires	Présent	Excusé	Absent	N° Liste	Délégués Suppléants	Présent
DELPOUX Jean-Louis			x	1	BARTHELEMY Roxane	
GUIDONI Pierre			x	2	ACQUAVIVA François-Xavier	
MARCHETTI François-Marie	visio			3	SUZZONI Étienne	
ROSSI François			x	4	BORRI Jean-Marc	
SEITE Jean-Marie	visio			5	CROCE François	
Communauté des communes de l'Ile-Rousse Balagne						
BASTIANI Angèle			x	1	MORETTI Jean-Baptiste	
CAPINIELLI Marie-Josèphe	visio			2	COLOMBANI Barthélémy	
CECCALDI Attilius			x	3	MASSIANI Jean-Louis	visio
MONTI-ROSSI William	Présent			4	ACQUAVIVA Stella	
POLI Pierre	Présent			5	BATAILLARD Camille	

Rappel de l'ordre du jour :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu du comité syndical en date du 15 juin 2021

3. Marché d'implantation de bornes de recharge de véhicules électriques : acquisition de supports « pied KINO PRO »
4. Questions diverses

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur William MONTI ROSSI

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble plus de la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Adoption du compte-rendu du comité syndical du 15 juin 2021

Monsieur le Président présente pour approbation le compte-rendu du Comité Syndical en date du 15 juin 2021.

Marie-Josèphe CAPINIELLI souhaite apporter une observation concernant la page n°4 concernant le point portant sur la création d'un emploi de Chef de projet CRTE. Il est écrit sur le compte-rendu « *que l'ancienne directrice du Pays de Balagne a quitté son poste le 30 avril 2021, elle travaille désormais à la Communauté de Communes d'Ile-Rousse-Balagne, et en est détachée à 20 % au PETR sur la mission unique de l'élaboration du SCoT du Pays de Balagne. Le PETR se retrouve donc sans direction ni pilotage, d'où l'urgence de procéder à un recrutement.* » Cela laisse sous-entendre que le poste de Chef de projet CRTE remplacera le poste de l'ancienne directrice.

Pierre POLI répond que l'ancienne directrice toujours est présente au sein du PETR à hauteur d'un jour par semaine exclusivement sur la réalisation du SCOT de Balagne jusqu'à la signature de ce document. Le poste de Chef de projet CRTE est un poste qui requiert des compétences assez poussées, de catégorie A de la fonction publique territoriale ou d'une formation supérieure en développement territorial, aménagement du territoire, sciences po, analyse et conduite de politiques publiques. (voir fiche de poste)

Cet agent pourrait avoir un rôle hiérarchique dans la structure. Le comité de sélection déterminera comment devra se positionner ce nouvel agent au sein du PETR.

Aucune autre remarque n'est formulée.

En conséquence, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, d'adopter le compte-rendu du Comité Syndical du 15 juin 2021.

Les précédents comptes-rendus des Comités Syndicaux sont accessibles sur :

<http://pays-de-balagne.corsica/paysBalagne.php?control=5>

**Marché d'implantation de bornes de recharge de véhicules électriques : acquisition de supports
« pied KINO PRO »**

Le Président rappelle que dans le cadre du marché public d'installation des bornes de recharges pour véhicules électrique, le pays de Balagne est dans l'obligation d'acheter des pieds compatibles avec les bornes électriques acquises auprès de Driveco en 2019. Le Président rappelle l'urgence de terminer les travaux avant le 12 septembre 2021, date de la fin de convention financière du TEPCV3. Passé cette date, nous n'obtiendrons pas le financement pour l'installation des bornes. Il soumet aux membres du comité syndical un devis de ce même fournisseur qui s'engage à livrer la marchandise immédiatement.

Le Président du PETR souligne l'importance de respecter l'engagement pris avec les 18 communes souhaitant disposer de ce matériel. Il demande s'il y a des remarques ?

Marie-Josèphe CAPINIELLI intervient en indiquant que cela est dommage de s'apercevoir maintenant que ce matériel est manquant. Elle rappelle que DRIVECO a eu le marché de fourniture en 2019 et a répondu au marché d'installation en sachant qu'il fallait des pieds pour installer le matériel. Comme ce matériel est indispensable, elle s'étonne de l'absence d'une proposition de DRIVECO sur trois points :

1. Sur la rédaction du DCE, du bordereau des prix
2. Sur le devis par rapport à l'avenant
3. Sur l'absence de prix unitaire de la fourniture de pieds dans l'offre

Pierre POLI précise que le prix unitaire d'un pied support est de 430 €.

François-Marie MARCHETTI souhaite intervenir dans le prolongement de Marie-Josèphe CAPINIELLI sur 2 points.

1. Il aurait été utile de recourir à une AMO sur ce type de marché
2. Lors de l'ouverture des plis, il n'y avait pas de fiche technique

Les membres du comité souhaitent l'installation de ces bornes mais il est nécessaire d'éclaircir ce point afin de protéger le Président et le PETR.

Marie-Josèphe CAPINIELLI demande afin de s'assurer qu'il n'y a pas de risque de rupture d'égalité de traitement sur le marché, de refaire l'analyse des offres en tenant compte de ce nouvel élément. Il est important de vérifier que la nouvelle lecture du rapport d'analyse des offres n'affecte pas le classement.

Le Président répond que l'offre de DRIVECO était la plus élevée en terme de prix et qu'il reste dernier dans le classement.

DRIVECO a écrit au PETR pour demander des explications sur la pondération concernant le marché. Il s'étonnait de ne pas avoir été retenu.

Le Président consent à refaire un rapport d'analyse des offres en intra pour se défendre convenablement en cas de recours.

Jean-Marie SEITE apporte son soutien à l'idée de sécuriser les 2 appels d'offres. Dans le premier marché de fourniture DRIVECO était le mieux disant et dans le second marché d'installation ce candidat avait l'offre de prix la plus élevée.

Il rappelle que le marché de fourniture a maintenant plus de 2 ans, ce qui rend impossible le recours en justice.

Marie-Josèphe CAPINIELLI poursuit en indiquant que cela est hallucinant de vendre ce type de matériel sans pied. C'est comme vendre une voiture sans moteur. C'est un manquement grave à l'obligation d'information de l'acheteur.

François-Marie MARCHETTI souligne que le candidat évincé (DRIVECO) devient le fournisseur de celui qui a été retenu (SEEHC). L'entreprise SEEHC n'avait pas connaissance du besoin de fourniture de pieds pour l'installation des IRVE. Elle aurait dû avoir connaissance du produit qu'elle pose.

François-Marie MARCHETTI déclare qu'un fournisseur doit informer les élus. Aussi, il a manqué à son obligation d'information.

Le Président témoigne de son souci d'installer les bornes, dans les délais impartis, dans le cadre d'un service public. Ce qui n'est pas le cas des entreprises privées qui recherchent avant tout la rentabilité.

Délibération 2021/0120

Il est constaté que les membres présents ou représentés constituent ensemble la moitié des membres du Comité, et qu'en conséquence le Comité Syndical est habilité à prendre les délibérations en vertu de l'ordre du jour.

Considérant que dans le cadre du TEPCV, le PETR du pays de Balagne a fait l'acquisition, en 2019, de 30 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès de l'entreprise DRIVECO.

Considérant que le PETR du pays de Balagne est signataire d'un avenant n°3 qui prolonge la date de fin d'exécution du programme TEPCV au 12 septembre 2021.

Considérant que cet avenant permet le financement de l'installation des IRVE sur le territoire à hauteur de 133 000 € de dépenses éligibles et 96 720 € de financement TEPCV3.

Considérant que lors de la conduite du marché de travaux pour l'implantation des bornes qui a été attribué le 5 mai 2021 à la société SEEHC (pour le lot n°1 travaux d'implantation de chacune des bornes et signalétique horizontale 16 269 € ttc et lot n°2 travaux de raccordement et de mise en service 114 400 € ttc), il apparaît indispensable de recourir à l'acquisition de 30 pieds pour les IRVE. Ces articles seront fixés au sol et garantiront l'étanchéité et le bon fonctionnement des bornes.

Il est présenté un devis de la société DRIVECO d'un montant de 15 480 € ttc.

Étant donné le court délai de fin d'engagement de la convention TEPCV 3 fixé au 12/09/2021 et de la disponibilité immédiate des 30 pieds, il convient d'acheter rapidement ces marchandises afin de pouvoir conclure le marché d'implantation efficacement.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents :

- **de valider la proposition commerciale de la Société DRIVECO pour une offre s'élevant à 15 480 €**

Il charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour conclure ce marché et mener à bien cette opération.

Budget 2021 – Décision modificative n°1

Le Président du PETR indique que suite à la délibération précédente n°2021/020, il est nécessaire de rédiger une décision modificative n°1 pour affecter des crédits concernant la proposition commerciale de DRIVECO d'un montant de 15 480 €.

Sandrine CARNER, agent du PETR indique que le montant de la DM1 est fixé à 14 000 € et pas 15 480 €. Cela s'explique par le fait que le montant initial sur la ligne autres réseaux est de 133 000 € et que sont engagés les sommes suivantes :

Marché travaux d'implantation des 26 bornes de recharge de véhicules électriques	LOT 1 SEEHC	Travaux d'implantation de chacune des bornes et signalétique horizontale	16 269 €
	LOT 2 SEEHC	Travaux de raccordement et de mise en service tout travaux et sujétions permettant le bon fonctionnement des bornes. Constitution du dossier administratif et technique nécessaire à la pose du comptage électrique	114 400 €
TOTAL			130 669 €

Le delta (montant initial : 133 000 € - engagement : 130 669 € + devis Driveco : 15 480 €) est de 13 149 € arrondi à 14 000 €.

Délibération 2021/021

Afin que le PETR du pays de Balagne puisse effectuer le paiement, avant la date de fin de la convention TEPCV, des factures se rapportant à l'installation des bornes IRVE sur le territoire de Balagne, il est proposé au Conseil syndical d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure dans le tableau ci-après.

chapitre	article	désignation	montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
21	215838	Autres réseaux	133 000 €	+ 14 000 €	147 000 €

041	2152	Installations de voirie	295 321,96 €	- 14 000 €	281 321,96 €
-----	------	-------------------------	--------------	------------	--------------

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil syndical :

1) d'accepter d'apporter au Budget primitif 2021 les ouvertures de crédit équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus

2) d'autoriser Monsieur le Président à signer les actes correspondants

Chapitre 21 : + 14 000 € : adopté à l'unanimité

Chapitre 041 : - 14 000 € : adopté à l'unanimité

Questions diverses

Point sur le SCOT de Balagne

Le Président déclare que le pays de Balagne poursuit les réunions par micro-territoire selon la méthode fixée. Il a rencontré le nouveau Président de l'AUE avec le Président de la Communauté de Communes de Lisalu Balagna, Lionel MORTINI. Monsieur Julien PAOLINI a validé la continuité de la mise à disposition du personnel de l'AUE pour le SCOT de Balagne. Ce personnel travaille activement sur ce document. Il est prévu une réunion a mi-parcours avec la présence de tous.

Le Président du PETR a rappelé au nouveau Président de l'AUE l'absence de signature de la convention de mise à disposition du personnel dans le cadre du SCOT. Le Président de l'AUE en a pris note. Il a assuré que l'agence de l'urbanisme accompagnera le PETR jusqu'à son aboutissement.

COT

Le Président du PETR informe de la tenue de la réunion de présentation du Contrat d'Objectif Territorial en date du 20 juillet 2021 avec l'Ademe et les deux Présidents des communautés de Communes de Balagne.

Pierre POLI et François-Marie MARCHETTI interviennent en relatant que lors de cette réunion, Mme Virginie BOLLINI de l'Ademe a été interrogé sur les modalités de l'aide du COT. Des précisions ont été demandées sur le montant, le degré d'attente des objectifs. Le compte-rendu de la réunion a été envoyé à tous et il relate toutes les questions soulevées. Le PETR et les communautés de communes sont dans l'attente des réponses à ces questions pour pouvoir signer cette convention.

CRTE

Le Président du PETR évoque la signature de la convention d'initialisation du CRTE le 2 juillet 2021. Elle permet l'embauche d'un Chef(fe) de projet CRTE. La date de fin des candidatures a été fixée au 15 août 2021. La publicité a été faite auprès du centre de gestion et de pôle emploi.

La prise de fonction devrait avoir lieu le 15 septembre 2021.

Nous souhaitons avoir des candidats répondant à la fiche de poste et de qualité. Le jury de sélection sera composé avec le Sous-Préfet et les Présidents des Communautés de communes.

Marché d'inventaire et de géoréférencement des ouvrages en pierre sèche

La société CLS est titulaire du lot n°1 « Photo-interprétation et traitement d'images » du marché public relatif à l'Inventaire cartographique des ouvrages en pierre sèche sur le territoire du Pays de Balagne.

Suite à la réunion de lancement, elle a travaillé sur une zone test. Julie BOUHET-MASSIANI présente la cartographie reçue.

Le Président apporte des précisions sur les attentes du PETR ; les ouvrages en pierre sèche sont omniprésents sur le territoire de Balagne.

Après analyse de la zone test, une réunion de cadrage sera demandée au cabinet d'étude pour affiner le rendu provisoire de la cartographie.

Liste des délibérations prises

2021/020	Acquisition de supports pour les bornes de recharge de véhicules électriques
2021/021	Budget 2021 – décision modificative n°1

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

Fait à l'Île-Rousse, le

Le Président,
M. Pierre POLI